



OBJECTIF(S) PROFESSIONNEL(S)

Être capable de piloter un engin de navigation de plaisance à moteur dont la puissance est supérieure à 6 cv (4,5kw).

MODALITES ET DELAI D'ACCES

Avoir satisfait aux prérequis.
14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve de disponibilité.

SANCTION VISEE

- Permis Mer option « Côtière ».
- Attestation de formation.
- Formation non éligible au CPF.

EFFECTIFS

Nous contacter

HORAIRES

Cf www.ece-conduite.fr

DUREE DE LA FORMATION

8 h.

TARIFS

Voir la grille tarifaire : www.ece-conduite.fr

Organisme agréé et certifié(cf www.ece-conduite.fr)

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un engin de navigation de plaisance entrant dans la catégorie concernée,
- Être âgé d'au moins 16 ans au moment de l'inscription,
- Remplir les conditions d'aptitudes médicales,
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité,
- Accessibilité aux personnes handicapées : n'hésitez pas à nous contacter

AVERTISSEMENT

Attention : si la puissance de l'appareil propulsif est inférieure à 4,5 kW (ou 6 ch), aucun permis n'est exigé pour piloter un bateau de plaisance à moteur.

PROGRAMME/CONTENU

Formation théorique :

- Connaître le balisage des côtes, le balisage des plages et les pictogrammes.
- S'initier au système de balisage région B.
- Connaître les règles de barre et de routes.
- Connaître les signaux (signaux phoniques de manœuvre et d'avertissement, par visibilité réduite, signaux de détresse...).
- Connaître les feux et marques des navires.
- Connaître les règles de navigation et de sécurité entre navires de plaisance et entre navires de plaisance et navires professionnels.
- Avoir des notions d'autonomie en matière de carburant.
- Veiller à la protection de l'environnement.
- Connaître les points liés à la météorologie.
- S'initier à la lecture de la carte marine.
- Avoir des notions sur les règles d'utilisation des écluses gardées ou automatiques.
- Connaître les différentes fonctions de la VHF et savoir l'utiliser.

Formation pratique :

- (2h de formation individuelle et 1h30 de formation collective).
- Assurer la sécurité individuelle et collective de l'équipage, concevoir l'importance d'une formation à l'utilisation des moyens de communication embarqués.
- Décider de l'opportunité d'une sortie en fonction du bulletin météorologique, respecter le balisage et identifier les obstacles sur une zone de navigation.
- Être responsable de l'équipage et du bateau, utiliser à bon escient les moyens de détresse, respecter le milieu naturel.
- Maîtriser la mise en route du moteur, la trajectoire et la vitesse du navire, l'arrêt de propulsion, la marche arrière et l'utilisation des alignements.
- Accoster et appareiller d'un quai, prendre un coffre, mouiller et récupérer une personne tombée à l'eau





METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Bateau de navigation de plaisance à moteur adapté à l'enseignement,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires selon formule choisie.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignant titulaire du permis Mer option côtière depuis au moins 3 ans.
- Enseignant titulaire du C.R.R. (Certificat Restreint de Radiophonie et de Télécommunication).
- Enseignant ayant suivi une formation de formateur spécialisée « bateau »,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Validation théorique par questionnaire à choix multiples organisé par la DDTM.
- Validation pratique réalisée par le centre agréé qui a dispensé la formation. Cette validation vérifie l'atteinte des objectifs du livret d'apprentissage
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

